

RESUME ANALYTIQUE DU PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER DU CONGO (2004 -2007)

En octobre 2004, la République du Congo avait conclu avec le FMI un accord, au titre de la « Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance » (FRPC), pour l'appui à la mise en œuvre d'un programme triennal (2004-2007). Ce programme visait à stimuler la croissance en général, celle du revenu par tête en particulier, afin de réduire la pauvreté. Il visait également à favoriser le développement du secteur privé, à améliorer l'efficacité du secteur public et la transparence dans le secteur pétrolier.

La quête d'un programme appuyé par le FMI remontait en réalité à la période qui avait suivi la fin de la guerre civile. Le pays, ravagé par la guerre civile (1997, 1998 et 1999), avait besoin des appuis internationaux pour sa reconstruction.

C'est ainsi qu'un premier programme post conflit, présenté par le Congo, avait donné lieu à un accord d'appui du FMI, au début de l'année 1998. En fin de la même année, le FMI avait suspendu sa relation avec le Congo à cause de la reprise de la guerre civile.

Un deuxième « programme intérimaire post conflit » (PIPC), avait été approuvé par le Conseil d'administration du FMI, au bénéfice du Congo, pour la période 2000-2002.

Le PIPC n'ayant pas été concluant, le Congo avait adopté et mis en œuvre, en accord avec le FMI, un programme de référence en 2003. Ce programme avait permis d'obtenir des résultats encourageants en matière de transparence dans le secteur pétrolier. De janvier à juin 2004, un autre programme de référence, mis en exécution, avait abouti à l'amélioration de la discipline budgétaire.

C'est après la bonne mise en œuvre de ces deux programmes de référence qu'avait été conclu avec le FMI l'accord de la FRPC, pour la période allant d'octobre 2004 à octobre 2007.

Comme tout programme appuyé par le FMI, celui de 2004-2007 comportait des mesures dites de stabilisation et d'autres qualifiées de structurelles.

Les mesures de stabilisation étaient principalement budgétaires. Il s'agissait d'une part de maîtriser les dépenses publiques et, d'autre part, de mobiliser davantage des ressources budgétaires. Il était prévu de réaliser un excédent budgétaire situé entre 10 et 13 % du PIB en 2004 et 2005 et le stabiliser à 8% dans la période 2006-2007.

La maîtrise des dépenses publiques portait sur le renforcement de la discipline budgétaire [pas de paiement par anticipation (PPA), pas de dépenses hors budget...], le recentrage des dépenses d'investissement sur des priorités telles que la construction ou la réhabilitation des infrastructures de base indispensables, l'amélioration des services sociaux de base (écoles, dispensaires, eau potable, ...) et la réduction des dépenses de fonctionnement et de transferts de l'Etat.

L'augmentation des recettes non pétrolières devait résulter fondamentalement du renforcement des mesures de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale. Elle devrait se traduire par la limitation des exonérations fiscales discrétionnaires, l'élargissement de l'assiette fiscale, l'informatisation des régies financières et en particulier la mise en application du système informatisé des douanes (SYDONIA), la certification des recettes forestières, la centralisation de tous les impôts des grandes entreprises à l'«Unité des Grandes Entreprises» de la direction générale des impôts et des domaines (DGID).

Les mesures structurelles avaient trait au développement du secteur privé, à l'amélioration de la gouvernance et en particulier à la transparence du secteur pétrolier notamment de la SNPC ainsi qu'à certains ajustements dans le secteur public.

Le développement du secteur privé passait, entre autres, par :

- l'allègement de la fiscalité et de la parafiscalité ;
- la réduction des coûts de production (énergie, télécommunication, transport) ;
- l'assainissement du cadre juridique des affaires.

L'amélioration de la gouvernance et de la transparence dans le secteur pétrolier appelait les mesures suivantes :

- l'audit des coûts pétroliers et l'amélioration de la performance commerciale de la SNPC ;

- la poursuite de la certification trimestrielle des recettes pétrolières et sa publication sur le site web du gouvernement ;
- l'audit des comptes de la SNPC (1999-2001) ;
- l'adoption d'un plan d'action pour la réforme de la SNPC ;
- l'audit financier de la CORAF (exercice 2002) ;
- le plafonnement des subventions à la société CORAF. Il était prévu que les subventions décroissent de 8,8 milliards en 2004 à 4,6 milliards en 2006 puis deviennent nulles en 2007 ;
- la réalisation d'un diagnostic économique et financier de la CORAF assorti d'un plan de réformes de ladite entreprise.

L'ajustement dans le secteur public consistait notamment en la privatisation de la compagnie d'assurance publique (ARC) et en l'élaboration d'un plan de restructuration de la Poste du Congo et des deux caisses de sécurité sociale (CNSS et CRF).

NDLR

Un crédit de 54,99 millions de DTS ou 84,4 millions de US\$ (44 milliards fca) avait été mis en place par le FMI pour appuyer le programme. Les décaissements devaient se faire suivant les résultats de chacune des six revues programmées par le Conseil d'administration du FMI.

La bonne exécution du programme devait aussi faciliter l'accession du Congo à l'« initiative pays pauvres très endettés » (I-PPTE). En raison de bons résultats enregistrés pendant les trois premières revues du programme (mars 2005, octobre 2005 et mars 2006), le Congo avait atteint le « point de décision » de l'I-PPTE. Il avait ainsi obtenu un allègement dit intérimaire de sa dette extérieure : une annulation de ses créances commerciales à hauteur de 90 % et un rééchelonnement de sa dette au titre de l'aide publique au développement (APD).

Tout s'était mal passé au moment de la quatrième revue en octobre 2006. Les finances publiques avaient dérapé avec des dépassements importants des plafonds des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Le programme s'était donc arrêté avant son terme, comme celui de 2000-2002.

Il fallait encore passer par des programmes de référence (en 2007 et 2008) pour parvenir à un nouveau programme triennal (2009-2011) appuyé par le FMI. Celui-là avait été conclu positivement, avant même son terme. En effet, en janvier 2010, grâce à ses performances, dans la mise en œuvre du programme appuyé par le FMI, le Congo avait atteint le « point d'achèvement » de l'I-PPTE. Pour la première fois donc, le Congo avait su et pu conduire un programme avec brio, au point où le Conseil d'administration du FMI avait jugé inutile de poursuivre sa mise en œuvre jusqu'en 2011.